

# SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

## CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

### Compte rendu de la réunion + GT du 26 juin 2012

#### Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Lorraine, Basse-Normandie, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône Alpes, Ile-de-France.  
Pour les OS Insee: CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC.

Pour la direction Insee : la secrétaire générale de l'Insee, le missionnaire statut-Bercy, le chef de l'UMS, le chef de la CAEMC, le missionnaire secrétariat général Insee.

Cette réunion avait été programmée initialement pour des sujets hors statut (Capi3G, Reflee...). Cependant, la direction de l'Insee ne répondant pas à notre demande de programmation de dates de réunion de GT sur le statut (pour l'instant, seule date valide proposée : 20 septembre!! l'autre date se trouvait...pendant la semaine blanche de juillet), nous avons dû, comme le 14 mai dernier, imposer des questions sur le statut, ce que la direction n'a pas apprécié.

De plus nous avons découvert que des notes circulent dans les Dem, montrant que des décisions sont prises sur l'organisation dans les Dem, alors que la direction refuse des dates de réunions sous prétexte qu'il « n'y a rien de nouveau, et rien à discuter ». Il est clair que la direction joue la montre pour éviter les négociations et pour rendre les décisions inéluctables par le fait accompli.

#### **Statut**

La direction annonce que les discussions avec le Budget sont positives. Elle estime qu'il y a de bonnes chances que le budget demandé pour l'état actuel de la circulaire soit validé. Pour 2012, il n'y aura pas de rallonge pour l'application a posteriori.

*Rappelons donc que ce budget est pour nous insuffisant pour garantir une rémunération suffisante.*

Quid de l'application a posteriori de la CDIisation par la loi Sauvadet : chômage, congés payés, indemnités journalières pour les congés maladie ? La direction déclare qu'elle n'a pas les réponses de la fonction publique sur ces sujets.

*Pourtant les enquêtrices et enquêteurs ont besoin de connaître la situation dans laquelle ils vont se trouver ! Nous signalons également que les 30 enquêtrices et enquêteurs déjà en CDI (signé dans les années 90) n'ont toujours pas d'application de leur contractualisation : ils sont payés à la pige comme les vacataires ; les congés maladie sont appliqués seulement dans les DR où des agents se sont investis personnellement pour résoudre la situation face à la Sécurité Sociale. Même après le décès d'une enquêtrice CDI en Martinique en février, il n'y a toujours aucune note nationale permettant aux agents des SAR de régler les situations ! Nous demandons donc à nouveau que la situation soit étudiée, sans attendre la mise en place du statut. Nous demandons donc à nouveau que le cas des 30 actuels CDI soit réglé.*

La direction a rencontré la DGAFP (fonction publique) qui paraît d'accord sur le contenu de la circulaire, mais souhaite néanmoins la faire paraître sous forme de décret et non de circulaire.

*Nous avons initialement demandé qu'un décret cadre le nouveau statut. Mais si un décret permet effectivement une inscription plus forte dans les textes, il peut y avoir plusieurs inconvénients dans le contexte : re-rédaction de la circulaire (et donc délais) pour lui donner la forme d'un décret, délais pour la validation (passage au Conseil d'Etat etc.), quid de la possibilité d'être titularisé avec la loi Sauvadet si le contrat fait référence à un décret spécifique ? Nous devons étudier cela plus précisément.*

Sur l'engagement de la direction d'augmenter la quotité moyenne de travail des enquêtrices et enquêteurs prix de 10 points : la direction annonce que cela sera finalement de 6 points en moyenne car elle avait initialement compris que la demande était de 10% et non de 10 points.

*Il est difficile de croire qu'à l'Insee on puisse confondre des points et des pourcentages, la direction de l'Insee montre là que nous devons nous battre autant pour obtenir un accord que pour le voir appliquer. De plus, la direction ayant changé de méthode de calcul des quotités entre temps, cette « hausse moyenne », se traduira pour certain-e-s par une baisse par rapport à la quotité initialement calculée. Nous continuerons*

*donc à demander que pour les enquêtrices et enquêteurs prix, qui sont plus des ¾ à être perdant-e-s dans le nouveau statut, la quotité soit améliorée.*

Sur l'engagement du directeur général d'examiner le processus de Gipa (la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, permettant aux agents bloqués dans leur rémunération depuis 5 ans, de toucher une prime) : les enquêtrices et enquêteurs pourront effectivement bénéficier de la Gipa, mais cette prime ne répond pas au problème posé du gel des salaires pour cause de différentielle. En effet, même si une enquêtrice touche la Gipa, sa différentielle en sera baissée d'autant.

*La nécessité de trouver des solutions pour que les salaires ne soient pas gelés doit donc se régler autrement. Rappelons qu'une enquêtrice qui aurait une quotité de travail de 40%, et une différentielle de 50€ par mois, la conservera (et verra donc son salaire gelé) pendant plus de 20 ans !!*

Courriers individuels sur la loi Sauvadet : la direction a fini ses tests, et le courrier est prêt à être envoyé en DR et donc aux enquêtrices et enquêteurs (*nous n'en avons pas eu le contenu final*). Cependant la direction doit mettre en place une organisation pour répondre aux questions que vont susciter en retour, l'envoi de ces courriers. Elle a envoyé des fiches techniques aux DR pour cela (*nous n'en avons pas eu le contenu*).

Courriers du directeur général aux enquêtrices, enquêteurs et agents concerné en DR, sur les engagements pris par la direction, sur l'état actuel des négociations et du projet : la direction déclare que ces courriers sont prêts, mais du fait d'incertitudes sur l'application de la loi Sauvadet, elle ne peut les envoyer (*nous n'avons pas eu le contenu de ce courrier*).

*Depuis mars la direction devrait informer les enquêtrices et enquêteurs de l'engagement solennel des ministres et du directeur général de l'Insee sur l'application non préjudiciable de la loi Sauvadet. La mauvaise volonté de la direction sur ce point est flagrante : pas de problème de budget pour un envoi de courrier ! Elle refuse tout simplement de mettre ses engagements par écrit. Pour autant cet engagement a été noté en Comité Technique Ministériel : nous devons, collectivement, l'imposer dans les faits, malgré les freins de la direction.*

Un rétroplanning sera édifié au comité directeur du 12 juillet. La direction réaffirme sa volonté de voir appliquer le statut au 1er janvier 2013.

*Nous demandons effectivement depuis longtemps que des décisions soient prises sur les choix de priorités. Il est évident pour les Dem que le statut ne pourra se mettre en place dans sa totalité, d'un coup de baguette magique. Il est essentiel, pour les enquêtrices et enquêteurs, ainsi que pour les DR et les Dem, de savoir dans quel ordre les opérations vont se mettre en place.*

Concernant la possibilité de réaliser la supervision pour les enquêtrices et enquêteurs, la direction annonce qu'une note l'autorisant serait partie dans les DR. Une douzaine d'enquêtrices et enquêteurs réalisent également la supervision.

### **Reflee (refonte de l'enquête emploi) voir document préparatoire**

Une présentation est faite en séance sur l'état actuel du projet.

Nous regrettons que les enquêtrices et enquêteurs n'aient pas été associés pleinement à cette refonte : malgré nos demandes, du fait d'un calendrier serré et de l'étude d'un sociologue qui avait pris plus de temps que prévu, la direction avait répondu négativement à nos demandes.

Nous réitérons aujourd'hui notre demande de bilan de Reflee après sa mise en œuvre de manière à prendre en compte les remontées du terrain.

Nous signalons le problème du tirage d'échantillon par la Taxe d'Habitation, qui rend la localisation des logements plus difficile. Nous demandons que ce fichier soit amélioré.

La direction répond qu'elle croise ce fichier avec des fichiers fiscaux pour l'améliorer (suppression des garages, des doublons, des communautés). Selon elle, tous les tests effectués sur ce fichier ont montré qu'il ne pose aucun problème particulier. Elle répond également qu'une note d'utilisation des données de la TH va être rédigée afin d'être intégrée à la formation.

Nous faisons remarquer que la direction insiste régulièrement sur les risques de baisse des taux de réponse par l'abandon de la paie à la pige. Nous remarquons pour notre part que le paiement à la pige a aussi des inconvénients dans ce cas précis : en payant moins le repérage que l'ancien ratissage, et en

« obligeant » l'enquêteur à trouver un logement pour réaliser une enquête et donc pour être payé, on court le risque qu'il choisisse un logement « au hasard » pour réaliser l'enquête, et non pas le bon logement tiré dans l'échantillon.

Nous déclarons également ne pas vouloir la mise en place d'outils automatisés pour le suivi du travail : nous souhaitons que les outils soient intégrés à une démarche qualité, et pas utilisables seuls.

Ce sujet a déjà été abordé le 15 mai sur les outils qualité du rapport Maiol Dem, et rejoint la question du poste de travail de Capi 3G : nous ne voulons pas, ni pour les agents des bureaux, ni pour les enquêtrices et enquêteurs, d'un poste de travail qui est « regardé » et enregistré par les supérieurs à tout moment. Ce mode de travail est infantilisant, stressant et génère des souffrances au travail. Nous ne voulons pas que l'excuse d'éloignement des enquêteurs ouvre une brèche à l'Insee, permettant ce regard permanent (et unilatéral ! Car une enquêtrice n'aura pas, elle, de regard sur l'avancement des travaux des concepteurs, informaticiens, ou gestionnaires!).

Par ailleurs, la direction souhaitant utiliser ces données d'enquêtes, nous demandons le bilan de l'opération conduite en Ile-de-France, où les enquêtrices et enquêteurs ont récemment découvert qu'un fichier enregistrait leurs données d'enquête depuis plus de 2 ans. Ils n'en avaient pas été avertis, ni les organisations syndicales, et on ne sait pas à quoi servaient ces données collectées en fiches individuelles. La direction répond qu'un bilan est prévu en Ile-de-France, mais ne répond pas clairement à notre demande.

Nous signalons que le passément de l'enquête au téléphone est très difficile (difficile de maintenir l'attention), donc l'allongement prévu de questions sur le module ad-hoc va être compliqué, avec des références à des périodes temporelles différentes...

Nous remarquons enfin que la demande, qui a été faite par les enquêtrices et enquêteurs de ne pas avoir le nom et le prénom de l'enquêté renseigné dans l'application Capi, n'a pas été prise en compte (difficulté de concilier l'anonymat annoncé à l'enquêté, lorsqu'il voit son nom sur l'écran de l'ordinateur). Or le rapport des IG sur la confidentialité qui n'a pu être débattu ce jour, ne note aucunement que ces noms et prénoms sont obligatoires ou même nécessaires sur Capi. Nous demandons à nouveau la prise en compte de cette demande.

La direction répond que la collecte ne serait pas loyale sans le nom. Nous pensons qu'en fait c'est surtout plus pratique pour elle comme cela.

**La Direction de l'Insee maintient son refus de négocier sur les très nombreux aspects de l'application du nouveau statut. Pourtant, elle prend des décisions trop souvent négatives, puis se contente de les appliquer, en général sans même les présenter aux représentants enquêtrices ni aux organisations syndicales.**

**Elle semble ignorer le changement politique qui est intervenu. Si cette attitude négative et provocatrice se poursuit, nous ferons appel directement aux autorités politiques.**

### **Capi3G** voir document préparatoire

Le document préparatoire est présenté en séance. Le projet va entrer en programmation en 2013 et ce jusqu'à fin 2015, pour une mise en application fin 2015 début 2016.

Nous revenons sur la nécessité de définir en amont ce qu'un poste de travail contient, autorise, reçoit et envoie comme informations (qu'elles soient à contenu travail ou contenu administratif sur l'agent), et aussi ce que les automatisations impliquent. En tout état de cause, ce projet, pour l'instant présenté sur le mode du projet informatique, n'a pas bénéficié de discussion de fond. Nous demanderons donc que ce sujet soit traité en Comité Technique.

### **Clés Vigik**

La direction de l'Insee sera présente au Conseil d'administration de Vigik (association de la Poste, en lien avec les propriétaires d'immeubles) à l'automne. Pour l'instant, l'Insee estime qu'il y a un espoir raisonnable d'obtenir la clé.

### **Suites de l'agression d'une enquêtrice**

L'an dernier une enquêtrice était agressée pendant la collecte d'enquêtes, en Paca. Lors du Comité Technique Hygiène et Sécurité du 5 juin, une motion était votée pour demander : « *Après l'agression d'une enquêtrice de la*

*DR Paca, survenue en 2011 dans le cadre de l'exercice de ses missions, les élus du CTR demandent l'étude du reclassement et la reconversion professionnelle de cet agent dans les plus brefs délais ».*

En fait, lors du CHSCT local du 25 juin, le chef de SAR de la DR déclarait ne rien pouvoir faire à ce sujet avant la mise en place du nouveau statut.

La direction nationale réitère son engagement de maintenir la rémunération de l'enquêtrice.

- Le point sur le rapport de l'Inspection Générale sur la confidentialité des données n'a pu être traité faute de temps.
- Nous avons demandé que les enquêtrices et enquêteurs participant aux réunions syndicats-direction reçoivent les documents préparatoires par papier. Or ces derniers étant désormais systématiquement envoyés au dernier moment et par mél, nous demandons une subvention pour les cartouches d'encre des imprimantes personnelles de ces agents.
- Nous demandons également que le paiement des journées de réunions soient amenés à 13,11€ brut comme décidé lors du CT d'avril. La direction répond d'accord.

### **Calendrier**

5 juillet : rencontre avec le DG Insee à Paris

juillet : GT statut si la direction répond à notre demande

Août:GT statut si la direction répond

20 septembre : GT statut

A Paris le 28 juin 2012